Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-037_CK_2024-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE KOUNGOU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2024
Délibération N° 037-CK-2024

OBJET : **Budget supplémentaire 2024**

Date d'affichage :

Date de la convocation :
27 – 05 - 2024

En exercice :
39 membres

Présent(s) : 21
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 18
Votants : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et son affichage

Délibération comportant
7 Page(s) **00** annexe(s)

LE DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE, A 09H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOUNGOU SE SONT REUNIS A LA MAIRIE SUR CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Les membres présents en séance : (21)

Assani Saindou BAMCOLO, Djazmia AHMED, Soulaimana Ali ABDALLAH, Bathinati MBALIA, Moudjibourahamane AHMED SALIM SIDI, Yasmine NIDHOIRE, Saindou HOUSSENI, Louhenvelle DELALANDE LEROUX, Abdillah ATTOUMANI, Manrouf BOINAIDI, Selemani HAMISSI, Chafika MOUHAMED, Idrissa SAID ISSOUF, Swaleh ALI ISSA, Toyfati ALI, Antufati BACAR, Echati ISSA, Aly MOHAMED ABDOU, Saloua MOUCHITALI, Mariama SOUFFOU, Raïanty SOUFFOU.

Le ou les membres ayant donné procuration (2)

Roihim BOURHANE pouvoir à Saindou HOUSSENI, Said ABDOU pouvoir à Bathinati MBALIA.

Le ou les membres absent(s) : (18)

Mourtadhoi NABOUHANE, Roihim BOURHANE, Bahati HOUMADI, Tayza ABDALLAH, Yassir YSSOUF BACAR, Hachimya ABDALLAH, Said ABDOU, Said AHAMADI, Charfia BACAR, Anrichati BACO, Faysoili BOURANI, Soiyf CHAMSSIDINE, Rafion HOUMADI CHARIF, Ali MADI, Farda RACHID, Actoibi SAANDA, Marcus SAID, Charifa SAID SOUF.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-037_CK_2024-DE

Le conseil s'est tenu sous la présidence de Monsieur Assani Saindou BAMCOLO, le Maire en exercice.

Le conseil a désigné Madame Chafika MOUHAMED en qualité de secrétaire de séance.

Le président a dénombré 21 conseillers présents. Les conditions de quorum sont donc remplies conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le conseil peut valablement délibérer.

I.RAPPEL DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 31 mars 2024 sur la base des arrêtés d'attribution de dotations 2023. Il a été voté en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le budget primitif 2024 a été voté avec l'intégration des reports mais sans reprise des résultats 2023.

Le budget est voté par chapitre pour chacune des 2 sections :

- La section de fonctionnement (Dépenses / Recettes) : 28 681 233,40€
- La section d'investissement (Dépenses / Recettes) : 54 481 213,07€

PREAMBULE

Le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement. Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou recettes du budget primitif du même exercice.

Conformément aux articles L. 2311-5 et R. 2311-12 du CGCT le budget supplémentaire doit être adopté par le conseil municipal dès lors que la reprise des résultats de l'exercice clos n'a pas été faite lors du vote du budget primitif de l'exercice en cours.

En application de l'article L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, un budget supplémentaire répond aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-037_CK_2024-DE

budget primitif et doivent être transmises au représentant de l'Etat dans le département.

Un budget supplémentaire doit, comme le budget primitif, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes.

Pour l'exercice 2024, après le vote du budget primitif, nous vous proposons d'intégrer les résultats cumulés de l'exercice 2023 comme stipulés sur la délibération d'affectation de résultat.

Nous vous proposons par ailleurs d'ajuster les lignes en dépenses et en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement suivant l'intégration des résultats ainsi que par des recettes nouvelles.

Ainsi, nous vous proposons ci-après les principaux éléments qui constituent le projet du présent budget supplémentaire de l'année 2024.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Recettes d'investissement

1. Recettes nouvelles

La commune a reçu un montant de 49 076,16€ au titre d'un complément sur les fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée au titre des dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022.

2. Virement de la section d'exploitation

Les exécutions en fonctionnement sur l'exercice 2023 font apparaitre un excédent relativement confortable en section de fonctionnement. Ainsi, nous avons procédés à des virements de crédits à la section d'investissement pour un montant de 2 897 800,03€.

B. Dépenses d'investissement

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2024, le résultat cumulé en section d'investissement de l'exercice clos comme suit :

- Inscription du résultat de clôture de l'exercice 2023 en dépenses d'investissement au compte 001 pour ***- 2 944 352,82€***

TABLEAU D'EQUILIBRE

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-037_CK_2024-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	Montant BS
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	2 523,37
	Total des Emprunts et dettes assimilées	**2 523,37**
D001 - Résultat reporté ou anticipé	001 - Résultat reporté ou anticipé	2 944 352,82
	Total de Résultat reporté ou anticipé	**2 944 352,82**
TOTAL DES DEPENSES		**2 946 876,19**

RECETTES

Chap.	Libellé	Montant BS
021 - Virement de la section d'exploitation	021 - Virement de la section d'exploitation	2 897 800,03
	Total de Virement de la section d'exploitation	**2 897 800,03**
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10222 - FCTVA	49 076,16
	Total Dotations, fonds divers et réserves	**49 076,16**
TOTAL DES RECETTES		**2 946 876,19**

Equilibre	0,00

La section d'investissement s'équilibre respectivement en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus.

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Recettes de fonctionnement

1. Affectation de résultat

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2024, le résultat cumulé en section de fonctionnement de l'exercice clos comme suit :

- Inscription du résultat de clôture de l'exercice 2023 en recette de fonctionnement au compte 002 pour + ***4 606 116,21€***

2. Recettes nouvelles

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-037_CK_2024-DE

Le présent budget supplémentaire permet en section de fonctionnement, d'inscrire les nouvelles recettes suivantes :

a) DACOM

Nous avions inscrit sur le budget primitif **5 387 383,00€** au titre de La Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM), or le montant notifié est de **6 018 467,00€** :

Il convient donc de procéder aux ajustements de la DACOM comme suit : **+631 084,00€**

b) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Nous avions inscrit sur le budget primitif **4 535 250,00€** au titre de La Dotation Forfaitaire des Communes, or le montant attribué est de **4 667 389,00€** :

Il convient donc de procéder aux ajustements de la DGF comme suit : **+132 139,00€**

c) Synthèse des ajustements

ARTICLES	PREVU BP	AJUSTEMENT BS	MONTANT BP+
741125 - Dotation d'aménagement de communes d'Outre-mer (DACOM)	5 387 383,00€	631 084,00€	6 018 467,00€
74111- Dotation forfaitaire des communes	4 535 250,00€	132 139,00€	4 667 389,00€
002 - Résultat reporté ou anticipé		4 606 116,21€	4 606 116,21€
TOTAL	**9 922 633,00€**	**5 369 339,21**	**15 291 972,21€**

A. <u>Dépenses de fonctionnement</u>

Les nouvelles recettes ci-dessus désignées nous permettent de réajuster les lignes et chapitres suivantes :

CHAPITRE	PREVU BP	AJUSTEMENT B	MONTANT BP+
011 - Charges à caractère générale	4 397 700,00€	0,00€	4 397 700,0
012 - Personnel	16 072 555,68€	1 000 000,00	17 072 555,68
65 - Autres charges de gestion courante	4 383 715,51€	1 411 914,18€	5 795 629,6
66 - Charges financières	67 781,96€	59 625,00€	127 406,96
023 - Virement à la section d'investissement		2 897 800,03€	2 897 800,03
TOTAL	**24 921 753,15€**	**5 369 339,21€**	**30 291 092,**

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-037_CK_2024-DE

TABLEAU D'EQUILIBRE

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Chap.	Libellé	Montant BS
012 - Charges de personnel	64131 - Rémunérations	150 000,00
	6453 - Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00
	6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	200 000,00
	64111 - Rémunération principale	500 000,00
	Total des Charges de personnel	**1 000 000,00**
65 - Autres charges de gestion courante	657358 - Autres groupements (CAGNM)	1 411 914,18
	Total des Autres charges de gestion courante	**1 411 914,18**
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	59 625,00
	Total des Charges financières	**59 625,00**
023 - Virement à la section d'investissement	023 - Virement à la section d'investissement	2 897 800,03
	Total de Virement à la section d'investissement	**2 897 800,03**
TOTAL DES DEPENSES		**5 369 339,21**

RECETTES

Chap.	Libellé	Montant B
74 - Dotations et participations	741125 - Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM)	631 084,0
	74111 - Dotation forfaitaire des communes	132 139,0
	Total des Dotations et participations	**763 223,0**
R002 - Résultat reporté ou anticipé	002 - Résultat reporté ou anticipé	4 606 116,
	Total résultat reporté	**4 606 116,**
TOTAL DES RECETTES		**5 36 339,**

Equilibre	**0**

La section de fonctionnement s'équilibre respectivement en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter le présent budget supplémentaire tel qu'il a été présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cet objet ;
- D'autorise le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cet objet.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-037_CK_2024-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil :

Article 1 : Adopte le présent budget supplémentaire tel qu'il a été présenté ci-dessus ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cet objet ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cet objet.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité de ses membres présents.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Koungou, le 02 juin 2024

Le Maire,
Assani Saindou BAMCOLO

MAIRIE DE KOUNGOU (MAYOTTE)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
6

Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication en Maire le …….. et sa transmission au représentant de l'Etat le……*

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.